

Pour mettre fin à l'emploi, la production, l'exportation et la constitution de stocks de mines terrestres

L'universalisation de la Convention progresse à un rythme soutenu. En novembre 2002, 130 États avaient formellement adhéré au traité. Parmi les adhésions encourageantes qui ont marqué l'année écoulée figurent celles de l'Angola et de l'Afghanistan, deux pays fortement éprouvés.

On peut également citer les progrès suivants, relevés dans le rapport de l'Observatoire des Mines pour 2002 (la période observée s'étend de mai 2001 à juillet 2002) :

- six autres pays ont achevé la destruction de leurs stocks, soit l'Albanie, l'Équateur, le Pérou, la Suède, la République tchèque et le Yémen, ce qui porte à 33 le nombre des pays qui ont éliminé leurs stocks de mines;
- 14 pays n'ont pas encore formellement déclaré avoir mis fin à leur production de mines, mais trois d'entre eux (la Corée du Sud, l'Égypte et les États-Unis) semblent avoir cessé d'en fabriquer; depuis l'adoption de la Convention, le nombre de pays producteurs est passé de 55 à 14;
- rien n'indique que les États qui ont signé ou ratifié la Convention importent ou exportent des mines.

L'impact positif des alliances

Société civile

Les organisations non gouvernementales ont joué un rôle fondamental dans l'action antimines. Des instances internationales comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont été parmi les premières à attirer l'attention sur le sort des populations exposées aux mines à travers le monde. En 1992, plusieurs groupes de la société civile se sont rencontrés pour créer une alliance internationale et lancer une campagne mondiale visant à interdire les mines terrestres (International Campaign to Ban Landmines, ICBL), donnant ainsi le coup d'envoi à un mouvement coordonné en vue de réaliser cet objectif, de déminer les zones minées et de venir en aide aux victimes.

Un certain nombre de pays, dont le Canada, ont emboîté le pas et adhéré au mouvement. Celui-ci s'est vite transformé en une coalition d'États et de groupes privés qui s'est employée à négocier un traité visant à interdire et éliminer les mines antipersonnel. Depuis la signature de la Convention d'Ottawa, l'ICBL a joué un rôle important dans les démarches en vue d'universaliser le traité et d'appuyer les programmes d'action antimines sur le terrain. Le Canada continue de promouvoir la participation de la société civile à ce processus par l'entremise de l'ICBL.

Dans le cadre des programmes axés sur l'action contre les mines et les activités de surveillance, le MAECI a versé 484 744 dollars en 2001-2002 à l'ICBL pour appuyer ses efforts en ce qui a trait à l'universalisation et la mise en application de la Convention; cette somme comprend 210 000 dollars pour les

travaux de recherche menant à la production et à la diffusion du rapport de l'Observatoire des mines, qui chaque année fait état des mesures prises par les pays signataires pour appliquer la Convention et en assurer le respect. L'Observatoire fait appel à un réseau mondial de chercheurs indépendants du secteur non gouvernemental; leur apport représente un outil de surveillance essentiel pour observer les politiques et pratiques des États relativement aux mines terrestres.

La représentation canadienne au sein de l'ICBL est assurée par Action Mines Canada (AMC), qui regroupe plus de 40 ONG. En plus de mener des activités de formation et d'information aux niveaux national et international, AMC déploie de nombreux efforts en vue d'universaliser la Convention et de renforcer les capacités canadiennes en déminage humanitaire et en réadaptation des victimes. Membre du comité de coordination de l'ICBL et du groupe de pilotage international de l'Observatoire des mines, ainsi que du comité directeur du Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines, AMC coordonne en outre les contributions des pays des Amériques à l'Observatoire. Le MAECI a versé 317 400 dollars au titre des programmes d'Action Mines Canada en 2001-2002.

Conférences régionales

Le Canada continue d'accorder son appui à la tenue de rencontres régionales pour stimuler la formation d'alliances régionales ou nationales axées sur l'action antimines.

- Varsovie, 14 et 15 juin 2001 – Le MAECI a consacré la somme de 40 803 dollars à l'organisation, conjointement avec la Pologne, d'un séminaire consacré aux difficultés que soulève la mise en application de la Convention d'Ottawa dans les pays d'Europe orientale et les États baltes. Les séances de travail ont porté sur différents aspects techniques, tels que les obligations juridiques qu'impose la Convention et les règles qu'elle renferme concernant la préparation de rapports nationaux, l'utilité militaire des mines et les solutions de rechange, et la façon de procéder pour obtenir de l'aide en vue de détruire les stocks et nettoyer les régions minées. Parmi les invités figuraient la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie, le Bélarus, l'Ukraine, la Russie et la Finlande, ainsi que le Service de l'action antimines des Nations Unies, l'OTAN et la Commission européenne.

- Oulan Bator, 27 et 28 juin 2001 – Co-parrainée par la Mongolie et le Canada et coordonnée par l'équipe de recherche